



## **Le rôle des comités d'entreprise va-t-il se renforcer après la crise ?**

Les comités d'entreprise ont deux fonctions : une fonction d'œuvres sociales, connue de tous, et une fonction économique et sociale, moins répandue. Cela consiste, le plus souvent avec l'aide d'un expert-comptable, à apprécier la situation économique et financière de l'entreprise. Seuls 30% des comités d'entreprise en France utilise cette possibilité qui leur est donnée.

Thierry Pottier, associé Sofrageco, membre indépendant du réseau d'audit, d'expertise comptable et de conseil Baker Tilly France et associé référent pour les comités d'entreprise, nous explique comment les comités d'entreprise ont tout intérêt à jouer pleinement, et plus souvent, leur rôle.

### **■ Comment fonctionne un comité d'entreprise ?**

Dès que l'entreprise compte plus de cinquante salariés, la création d'un comité d'entreprise est obligatoire. Le CE est une entité juridique à part entière, qui a une personnalité morale. Il est financé par l'entreprise, qui lui verse obligatoirement 0,2 % de la masse salariale ; et éventuellement, sans obligation, une subvention pour ses activités sociales. Les budgets des CE peuvent ainsi osciller, selon la taille de l'entreprise, entre 1000 euros et 30 à 40 millions d'euros. Le plus important CE de France est celui d'EDF, car il perçoit 1 % du chiffre d'affaires de l'entreprise. Dans ces cas-là, ces structures deviennent de véritables entreprises à part entière, avec un budget, des salariés, etc.

Le comité d'entreprise se réunit entre deux et douze fois par an. Avant chaque séance plénière, les élus du CE préparent entre eux cette réunion. L'ordre du jour est ensuite arrêté entre le secrétaire du CE et le président de l'entreprise. Puis la séance plénière se tient avec la direction. C'est le président de l'entreprise qui est le président du CE. Il peut être accompagné de deux cadres, généralement le Directeur administratif et financier et le Directeur des ressources humaines.

### **■ Le rôle économique et financier du comité d'entreprise est l'une de ses raisons d'être...**

S'occuper des œuvres sociales (l'arbre de Noël, les centres de vacances à prix réduit, etc.) est le plus facile et est une activité souvent encouragée par la direction.

En revanche le rôle économique et financier du comité d'entreprise est largement sous-utilisé. C'est pourtant l'une des raisons d'être du CE. En quoi cela consiste-t-il ?

Les représentants des salariés ont le droit de comprendre la situation de l'entreprise : sa santé financière, son niveau de rentabilité, son positionnement par rapport à la concurrence, ses perspectives... et ce qui en découle pour les salariés.

### **■ ... mais est souvent sous-utilisé**

Pour plusieurs raisons :

- la méconnaissance. Les salariés des PME-PMI connaissent mal la loi. La plupart ne se sont jamais vraiment penchés sur le problème et ne savent même pas que cette possibilité existe,
- le manque de compétence. Les salariés sont tout à fait conscients de leurs lacunes en finances, comptabilité et gestion,
- l'appréhension. Entamer cette démarche suppose de se poser en interlocuteurs « d'égal à égal » avec la direction de l'entreprise. Nombreux sont ceux qui redoutent cette position,
- le manque d'encouragement de la direction.

Selon Thierry Pottier : « On assiste de la part des directions à tout un panel de moyens pour dissuader les comités d'entreprise de se lancer dans cette voie : d'abord le charme (« vous savez bien que vous pouvez nous faire confiance... »), puis l'intimidation, à laquelle succède souvent la colère (« les salariés n'ont pas à se mêler de la gestion de l'entreprise ») avant, enfin, la résignation. »

### ■ Pourtant le comité d'entreprise peut jouer un rôle très constructif

Rappelons cette citation de Montesquieu : « Il n'est pas de bon exercice du pouvoir sans bon exercice du contre-pouvoir ».

La loi n'a pas prévu de donner des pouvoirs en tant que tels aux comités d'entreprise, mais de leur donner la possibilité d'exprimer un contre-pouvoir. Plusieurs conditions s'imposent pour que cela fonctionne :

- un bon fonctionnement entre le comité d'entreprise et la direction, chacun restant dans son rôle.

Mais surtout :

- la formation des comités d'entreprise.

La loi a mis des moyens à disposition des comités d'entreprise, qui peuvent faire appel à un expert-comptable pour les accompagner.

Le recours à un professionnel comptable est voté en assemblée plénière du CE, et les honoraires sont obligatoirement pris en charge par l'entreprise. D'où le rôle délicat de cet expert, dont le client est le comité d'entreprise, et dont le payeur est la direction.

### ■ Le recours à un expert-comptable permet aux comités d'entreprise de se former et de devenir des interlocuteurs crédibles face à la direction

La première mission de l'expert-comptable est de former les élus du CE. Ces salariés sont des hommes et des femmes de tous niveaux, cadres ou ouvriers. La pédagogie est donc primordiale pour rendre compréhensibles les comptes de l'entreprise.

Ensuite le comité d'entreprise peut confier différentes missions à l'expert-comptable :

- l'analyse des comptes de l'année passée
- pour les entreprises de plus de 300 salariés : l'analyse des comptes prévisionnels
- la vérification du calcul de la participation
- en cas de plan social, le CE peut nommer un expert qui aura 21 jours pour donner un avis
- en cas d'opération de concentration dans des groupes
- pour expertiser les comptes des groupes français ou des groupes européens à travers le comité de groupe ou le comité d'entreprise européen
- et enfin, dans des cas précis, le déclenchement de la procédure d'alerte. Si le commissaire aux comptes a, lui, l'obligation de déclencher la procédure d'alerte auprès du conseil d'administration, le comité d'entreprise a quant à lui un droit d'alerte plus large, dès lors qu'il a connaissance « de faits inquiétants », et en conséquence pas seulement financiers.

Les comptes de l'entreprise deviennent un outil que va utiliser l'expert-comptable spécialiste des CE pour procéder à une analyse économique, financière, sociale et stratégique de l'entreprise.

### ■ Des batailles politiques qui ne doivent pas occulter l'intérêt des salariés dans des milliers de PME-PMI

Dans les grandes entreprises, les élections aux comités d'entreprise représentent des enjeux majeurs pour les syndicats de salariés. Le syndicat qui remporte les élections sera celui qui dirigera le CE. Et quand on connaît les sommes en jeu, on comprend mieux les joutes politiques que ces élections déclenchent.

Parallèlement, les comités d'entreprise doivent aussi apprendre à gérer. Il n'existe à ce jour aucune obligation quant à la tenue des comptes. Ecrire ses dépenses et ses recettes à la main sur un cahier d'écolier est encore possible...

Ce qui ne peut expliquer la mauvaise gestion du comité central d'entreprise d'Air France où les moyens existent, et où, soit dit en passant, aucune malversation n'a été démontrée.

Les comités d'entreprise des PME-PMI doivent apprendre à utiliser la possibilité que leur donne la loi de jouer pleinement leur rôle économique et financier. Thierry Pottier a souvent fait le constat suivant : « *Les chefs d'entreprise ont parfois tendance, quand les affaires vont bien, à tenir un discours pessimiste de crainte de voir affluer les revendications salariales ; et à l'inverse, quand ça va mal, à nier les difficultés.* »

D'où l'importance pour les élus des CE de se forger leur propre opinion sur la situation présente et à venir des entreprises. L'expert-comptable qu'ils auront missionné pour cela leur donnera tous les éléments objectifs pour devenir des interlocuteurs à part entière de la direction et instaurer un véritable dialogue social.

### ■ Ce qui s'est passé pendant la crise va certainement inciter les comités d'entreprise à être plus actifs

Licenciements, restructurations, délocalisations... un effet positif de la crise pourrait être que les comités d'entreprise vont comprendre qu'ils ont tout intérêt à se concentrer davantage sur leur rôle de veille économique et sociale plutôt que sur les cadeaux de l'arbre de Noël, même si ceux-ci sont importants... Si dans les PME-PMI familiales, le « patron » est fortement responsable de son entreprise et de ses salariés, il n'en est pas de même pour les entreprises de taille plus importante ou les grands groupes, où le dirigeant est mandaté par les actionnaires pour produire de la rentabilité.

Selon Thierry Pottier : « *Le cliché selon lequel un dirigeant nommé par des actionnaires a davantage l'œil rivé sur la Bourse et sur sa rentabilité que sur les salariés se révèle malheureusement souvent vrai. Le dialogue social n'est pas inné chez les dirigeants, loin de là. Espérons que la crise va inciter les comités d'entreprise à se professionnaliser en faisant appel à des experts-comptables, afin de mettre en place et de consolider un dialogue social au meilleur profit des salariés, mais aussi de l'entreprise.* »

#### **Contacts presse :**

■ Cordiane : Nicole Coiffard

Tél : 01 39 62 33 42 [ncoiffard@cordiane.com](mailto:ncoiffard@cordiane.com)

■ Baker Tilly France : Olivia Stamboul - [ostamboul@orfis.fr](mailto:ostamboul@orfis.fr)

76/78 avenue des Champs-Élysées, 75008 Paris

Tél : 01 42 89 44 43 [www.bakertillyfrance.com](http://www.bakertillyfrance.com)

#### **Baker Tilly France en quelques chiffres :**

- un réseau fédéraliste de 38 cabinets indépendants implantés sur le territoire français, dans les départements d'Outre-Mer et dans certains pays d'Afrique francophone
- date de création : 1974
- 129 associés et 1275 collaborateurs
- un siège permanent basé à Paris
- chiffre d'affaires : 113 millions d'euros (2010)

#### **Baker Tilly France est membre de Baker Tilly International :**

- un réseau de 147 cabinets et 572 bureaux implanté dans 114 pays
- date de création : 1989
- placé au 8<sup>ème</sup> rang des réseaux au niveau mondial
- 26 000 associés et collaborateurs
- un siège basé à Londres avec une équipe de permanents
- chiffre d'affaires : 3,3 milliards de dollars US (2009)